

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 15 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 15 mars à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 11 mars 2022

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Didier ESVAN, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Stéphanie KERMARREC, Sabrina CROISSANT, Claude POTIER

**Absent ayant donné pouvoir :** Jérôme LE DOUAIRON à Marie-José CARLAC

**Absent excusé :** Elodie HILPERT

**Secrétaire :** Stéphanie KERMARREC

**Secrétaire adjointe :** Camille MICHEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	12

**1) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Alain PERRON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif principal 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement 2021 :</b>	<b>892 865,25 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2021 :</b>	<b>696 079,62 €</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :</b>	<b>196 785,63 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2021 :</b>	<b>867 425,54 €</b>
<b>Dépenses d'investissement 2021 :</b>	<b>474 513,49 €</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :</b>	<b>392 912,05 €</b>
<b>Reprise N-1 :</b>	<b>- 166 967,25 €</b>
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021 :</b>	<b>225 944,80 €</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses :</b>	<b>469 144,88 €</b>
<b>Restes à réaliser en recettes :</b>	<b>238 612,71 €</b>
<b>Total sur restes à réaliser :</b>	<b>-230 532,17 €</b>
<b>Besoin réel de financement :</b>	<b>- 4 587,37 €</b>

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif du budget principal 2021.

**2) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur Alain PERRON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement 2021 :</b>	<b>27 947,19 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2021 :</b>	<b>19 687,14 €</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :</b>	<b>8 260,15 €</b>
<b>Reprise N-1</b>	<b>- 21 268,63 €</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2021 :</b>	<b>- 13 008,58 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2021 :</b>	<b>11 945,31 €</b>

<b>Dépenses d'investissement 2021 :</b>	<b>10 554,96 €</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :</b>	<b>1 390,35 €</b>
<b>Reprise N-1 :</b>	<b>61 808,80 €</b>
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021 :</b>	<b>63 199,15 €</b>

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif du budget annexe assainissement 2021.

### **3) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET BOULANGERIE**

Sous la présidence de Monsieur Alain PERRON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif boulangerie 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement 2021 :</b>	<b>11 520,00 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2021 :</b>	<b>3 271,05 €</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :</b>	<b>8 248,95 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2021 :</b>	<b>18 040,07 €</b>
<b>Dépenses d'investissement 2021 :</b>	<b>9 593,47 €</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :</b>	<b>8 446,60 €</b>
<b>Reprise N-1 :</b>	<b>-50 039,83 €</b>
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021 :</b>	<b>- 41 593,23 €</b>

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif du budget annexe boulangerie 2021.

### **4) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur Alain PERRON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif lotissement 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement 2021 :</b>	<b>169 662,89 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2021 :</b>	<b>137 000,60 €</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :</b>	<b>32 662,29 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2021 :</b>	<b>121 167,20 €</b>
<b>Dépenses d'investissement 2021 :</b>	<b>136 982,48 €</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :</b>	<b>- 15 815,28 €</b>
<b>Reprise N-1 :</b>	<b>- 121 159,68 €</b>
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021 :</b>	<b>-136 974,96 €</b>

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif du budget annexe lotissement 2021.

### **5) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX**

Sous la présidence de Monsieur Alain PERRON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif maison de santé et logements sociaux 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Recettes de fonctionnement 2021 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement 2021 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2021 :</b>	<b>50 560,00 €</b>
<b>Dépenses d'investissement 2021 :</b>	<b>292 270,39 €</b>

<b>Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :</b>	<b>-241 710,39 €</b>
<b>Reprise N-1 :</b>	<b>-53 681,04 €</b>
<b>Résultat de clôture d'investissement 2021 :</b>	<b>-295 391,43 €</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses :</b>	<b>336 393,57 €</b>
<b>Restes à réaliser en recettes :</b>	<b>421 285,00 €</b>
<b>Total sur restes à réaliser :</b>	<b>84 891,43 €</b>

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix pour le compte administratif du budget annexe maison de santé et logements sociaux 2021.

## **6) COMPTES DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **7) AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus des comptes administratifs (CA), pour le budget principal et les budgets annexes.

### **Budget Principal**

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 196 785,63 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2022. Il est donc proposé d'affecter la somme de 196 785,63 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2022.

### **Budget annexe Boulangerie**

Le compte administratif du budget annexe boulangerie laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 8 248,95 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2022. Il est donc proposé d'affecter la somme de 8 248,95 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP boulangerie 2022.

### **Budget annexe Lotissement des châtaigniers**

Le compte administratif du budget annexe lotissement des châtaigniers laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 32 662,29 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2022. Il est donc proposé d'affecter la somme de 32 662,29 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP lotissement des châtaigniers 2022.

Après en avoir délibéré, les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du budget principal, et des budgets annexes assainissement et boulangerie sont approuvées à l'unanimité.

## **8) FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Vu article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précisant que les communes peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement,

Le Département du Morbihan demande si la Commune souhaite adhérer au financement du FSL. Cette participation s'élèverait à 0,10 € par habitant soit 116,70 € (source INSEE au 01/01/2022).

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation au financement du FSL et charge Madame le Maire de procéder au versement.

## **9) AVIS PDIPR BOUCLE LE SAINT - LANVENEGEN**

Après avoir pris connaissance :

- de l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,
- que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par Monsieur le Président du Conseil départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune de Lanvéneven

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable aux tracés des sentiers de randonnée, dénommé « Boucle Le Saint - Lanvéneven 2 jours et 1 jour », institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- adhère au PDIPR du Morbihan
- approuve le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000<sup>ème</sup> annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints.
- S'engage :
  - à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
  - à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
  - à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
  - à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Conseil départemental du Morbihan, le Propriétaire privé, la Commune et éventuellement l'Intercommunalité le cas échéant, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s) de section(s) et parcelle(s) suivante(s) : 4D et 10D appartenant à Christian Peron et la 305 C appartenant à Odile Le Rouzic
  - à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,
  - à ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel,
  - à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

## **10) TRAVAUX MAISON DE SANTE ET LOGEMENTS SOCIAUX - AVENANTS**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/06/2020 attribuant le lot 13 VRD du marché de construction d'une maison de santé et de 2 logements à l'entreprise SARL LAVAT Thierry (56)

Vu l'avenant 1 au lot 13 VRD d'un montant de 3966 € HT en date du 03/03/2021

Considérant l'intérêt de l'optimisation du stationnement et l'élargissement de la voie de circulation,

Madame le Maire propose la passation d'un avenant de 4797,20 € HT avec l'entreprise SARL LAVAT Thierry (56) pour le lot 13 VRD portant le nouveau montant du marché à 61 406,45 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant 2 du lot 13 ci-dessus et tout document entraînant sa bonne exécution.

## **11) LOTISSEMENT DES CHÂTAIGNIERS – VENTE LOTS 2 ET 3 - LUQUOT**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Guillaume LUQUOT souhaite acquérir les lots n°2 et 3 de contenance respective de 647 m<sup>2</sup> et 508 m<sup>2</sup> du lotissement des châtaigniers.

Pour rappel, le prix de vente a été établi à 23,50 € HT par délibération n°67/2018 en date du 5 novembre 2018.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution des lots n°2 et 3 à Monsieur Guillaume LUQUOT
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et de signer tout document nécessaire à cette opération.

### **DECISIONS DU MAIRE :**

01/2022 : ALC THERMIQUE 1 990 € HT : mise en place des vasques dans les sanitaires et des éviers dans la partie bar

Fin de séance à 22h15.

Affiché le 25/03/2022 et Transmis en Préfecture le 25/03/2022